

Les partenaires de la prévention Focus sur l'ASIP Santé

L'Agence nationale des Systèmes d'Information Partagés de Santé (ASIP Santé) est une agence publique du ministère en charge de la Santé. Elle est placée auprès de la Délégation à la stratégie des systèmes d'information de Santé (DSSIS) qui dépend du Secrétariat général des ministères sociaux.

Ce groupement d'intérêt public a été initié en 2009 pour une période de quinze ans.

Le Conseil d'administration de l'ASIP Santé est composé de représentants de l'État : représentant de la Direction générale de la Santé (DGS), de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), de la Direction de la sécurité sociale, de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

L'ASIP Santé se compose actuellement de 122 collaborateurs qui se répartissent entre une équipe de direction, cinq pôles d'expertise (pôle relations avec les usagers, pôle projets de coordination de soins, pôle territoires et développement des usages, pôle communication, pôle technique et sécurité), ainsi que de services supports rattachés à la Direction générale dédiés aux études, au pilotage et à la qualité.

L'Agence nationale des Systèmes d'Information Partagés de Santé est en outre dotée d'un conseil d'éthique et de déontologie, d'un comité de liaison et de coopération avec les professionnels de Santé, d'un comité de gestion du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS), ainsi que de plusieurs commissions thématiques de concertation.

Toutes ces instances consultatives sont représentatives des acteurs des secteurs sanitaires et sociaux (ordres, associations de patients, ...).

L'ASIP Santé est donc une agence qui assure la mise en œuvre de dispositifs de sécurité (identification, authentification, signature et chiffrement) nécessaires pour assurer la protection de la confidentialité des données et donc générer la confiance des utilisateurs de systèmes d'information de santé.

L'ASIP Santé a pour objectifs :

- La promotion et le déploiement des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé et le secteur médico-social.
- La contribution au développement de l'e-Santé.
- Le partage et l'échange d'informations, sécurisées et interopérables.
- Le développement des produits et des services permettant de structurer et de favoriser l'e-Santé.

Le développement de l'utilisation des technologies de l'information dans le domaine de la Santé s'accompagne d'une augmentation des risques d'atteintes aux informations conservées sous forme électronique dans les systèmes d'information.

Afin d'assurer la sécurisation de ces données, l'ASIP Santé élabore, à la demande de l'état, une Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé (PGSSI-S).

De plus, afin de pourvoir au partage des informations, l'ASIP Santé a mis en place un Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé (CI-SIS) qui correspond aux standards techniques devant aider à la construction des systèmes d'information de Santé.

L'ASIP Santé assure également un appui stratégique, opérationnel ou financier, ainsi qu'un accompagnement, aux acteurs impliqués dans le développement et l'évolution de nouveaux services de e-santé.

Les principaux outils développés par l'ASIP Santé sont :

- le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS), base de données comprenant pour chaque professionnel de Santé un identifiant unique et pérenne ainsi qu'un ensemble de données fiables, partageable par l'ensemble des acteurs de la Santé et les partenaires ;
- le Dossier Médical Personnel (DMP) qui vise à améliorer et à coordonner les soins afin de rendre plus efficace et plus rapidement disponible l'information nécessaire à la prise en



charge des patients et de faciliter la communication entre professionnels de Santé et patients :

- la Carte de Professionnels de Santé (CPS) qui correspond à une carte d'identité professionnelle électronique protégée par un code confidentiel ;
- la Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté), système de messageries sécurisées réservé aux professionnels de la Santé.

L'ASIP Santé associe l'ensemble des acteurs impactés par la mise en place de systèmes d'information de Santé dans ses travaux et ses productions.

A ce titre, à l'échelle nationale, des partenariats ont été conclus avec l'Institut National du Cancer (INCa), l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) et l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médicosociaux (ANAP). En outre, l'ASIP Santé travaille en étroite collaboration avec les éditeurs de logiciels en Santé.

A l'échelon régional, l'ASIP Santé fédère les initiatives locales en s'appuyant sur les Agences Régionales de Santé (ARS) en organisant ces actions en Groupements de Coopération Sanitaire (GCS).

De plus, elle contractualise avec les acteurs locaux lors d'appels à projet et initie ainsi de nouvelles formes de financements visant à favoriser le déploiement de l'e-Santé.

Au travers de ses missions et de son organisation, l'ASIP Santé est appelée à devenir un partenaire majeur de la Santé au travail, de par les moyens opérationnels qu'elle a mis en place pour développer des systèmes d'information de Santé et en assurer leur sécurisation. ■